

Rapport de la Commission pour l'étude du Règlement de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région Nord (SDIS)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil intercommunal,

En novembre 2013, une commission de 3 membres a été créée pour l'étude du préavis concernant le Règlement du SDIS du Nord vaudois. Cette commission composée de Monsieur Christian BRUAND, municipal à Valeyres-sous-Montagny, Jean-Marc TACHE, municipal à Cheseaux-Noréaz, Pierre BILLAUD, municipal à Donneloye a examiné dans un premier temps le règlement en question, puis s'est réunie le 25 novembre pour élaborer le présent rapport.

Durant la séance du 25 novembre 2013, M. SANTACROCE Président du Conseil Intercommunal a répondu avec satisfaction à nos questions concernant les articles dudit règlement et son annexe.

La commission constate qu'il n'y a plus qu'une annexe au règlement, et que les annexes concernant l'effectif minimum recommandé et l'annexe concernant les soldes n'y figurent plus.

Les articles du règlement et son annexe n'ont pas suscité de questions ou remarques supplémentaires ou de modifications de la part de la Commission.

Recommandation

Point 1

La Commission d'étude, à l'unanimité des membres présents, recommande au Conseil intercommunal d'adopter le Règlement de l'Association Intercommunale en matière de défense incendie et secours.

Pierre Billaud

Christian Bruand

Jean-Marc Tache

